



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2020

Affouage 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le prix du stère à **32€**
- **ARRETE** la liste des affouagistes 2020 à **31 feux**

Pour l'année 2020, il n'y aura pas de surplus.

CCID

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, M. le Maire expose aux membres la nécessité de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil doit proposer 24 personnes représentants les différentes impositions locales (TH, TF, CFE) au Directeur Départemental des Finances Publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| - M. BURTEY Gérard | - Mme MAUGAIN Béatrice |
| - M. GROSJEAN Claude | - M. FAIVRE Jacky |
| - M. PETITJEAN Dominique | - M. MOLLE Daniel |
| - M. DALBERTO Freddy | - M. DURUPT Patrice |
| - Mme BOREY Annie | - M. MATHIOT Bruno |
| - M. LECOMTE Hervé | - Mme JARDON Isabelle |
| - M. MANGE David | - Mme MAREY Lydie |
| - Mme HATON Maria | - Mme WURTHELE Elodie |
| - Mme TRAHIN Patricia | - Mme DA SILVA Aurore |
| - M. BOUR Jean-Marie | - M. GIRARDOT Raphaël |
| - Mme GAUTHIER Laure | - M. DURUPT Denis |
| - Mme HYENNE Christine | - M. PHEULPIN Patrick |

Changement d'ordinateur

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de changer l'ordinateur de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Donne pouvoir au Maire pour procéder à l'achat du nouvel ordinateur de la mairie et signer tout document s'y rapportant.

Changement de photocopieur

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le fait que le contrat de location-vente du photocopieur est arrivé à son terme. Il souhaite changer le photocopieur et repartir sur un contrat de location simple avec maintenance et entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte de changer le photocopieur de la mairie,

Donne pouvoir au Maire de négocier un nouveau contrat de location pour un nouveau photocopieur,

Autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Installation Défibrillateur

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite au décret 2018-1186 du 19 décembre 2018, la commune a obligation de se munir d'un défibrillateur ainsi que d'en assurer la maintenance et la géo localisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise le Maire a procéder à l'achat d'un défibrillateur auprès d'une société pouvant également en assurer la maintenance.

Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document se rapportant à l'achat et à la maintenance de l'appareil en question.